

## « Ce qu'a fait la fédération de pêche 64, dans notre dos :

En toute discrétion, un groupe d'individus « anti-pêche » de la fédération 64 s'est permis le 6 Août de dresser une liste de restrictions réglementaires de la pêche aux migrateurs, qu'ils devraient prochainement (en septembre) tenter de faire valider par le COGEPOMI.

Ceci a été fait sans aucune concertation préalable avec les AAPPMA concernées (sur Gaves d'Oloron, de Pau, et de Mauléon, Nive ) qui auraient dû être informées bien en avance de ce projet et auraient ainsi pu en débattre au sein de leurs conseils d'administration, et surtout le soumettre en AG aux adhérents... Les responsables de ce « projet » se sont bien au contraire gardés d'en faire la publicité, et ont en fait entrepris de le mettre en place au mois d'Août, c'est-à-dire à un moment où ils pouvaient espérer qu'il passerait inaperçu !!!

Il s'agit d'un procédé illégitime et anti-démocratique et **NOUS EXIGEONS DONC DE SURSEoir A LA SOUMISSION DE CE PROJET AU COGEPOMI, TANT QU'IL N'Y AURA PAS EU DE DISCUSSION PRÉALABLE** par les conseils d'administrations et par les adhérents au cours d'Assemblées générales des AAPPMA concernées.

Que contient leur « projet » :

Parmi ces mesures qui s'appliqueront dès l'année prochaine, il y a entre autre la diminution des quotas à **UN SEUL SAUMON DE PRINTEMPS par PÊCHEUR !...** et il y a de nombreuses autres mesures tout aussi contraignantes ( ex interdiction de pêcher l'Alose, Gave de Pau exclusivement en No-Kill toute l'année, Gave d'Oloron en No-kill en Mars+Avril, interdiction de la gaffe etc...etc)

Qui a voté ce projet :

Les 7 personnes qui ont voté en faveur ce projet sont André **Dartau**, Gilles **Bergeroo**, François **Parbaud**, Pierre **Dufourcq**, Olivier **Briard**, Michel **Arenas**, Fabrice **Bergues**.

A ceux-ci s'ajoutent René Bernal , Patrick Laurent et Phillipe Susbielle qui ont préféré s'abstenir... Enfin étaient également présents comme invités (sans droit vote) à la réunion Alain Maury et Pierre Berges.

Les personnes ayant voté ce projet devront en rendre compte lors des prochaines assemblées électives (Novembre pour les AAPPMA, Février-Mars pour la Fédé). A notre avis, **LEURS COMPORTEMENTS ANTI-DÉMOCRATIQUES** NE LES AUTORISENT PLUS À EXERCER DE FONCTIONS OU MANDATS DANS LE MILIEU ASSOCIATIF DE LA PÊCHE.

Nous dénonçons aussi **UN MANQUEMENT À L'ÉTHIQUE DE LA PÊCHE AMATEUR (à but non lucratif) en raison de l'existence d'un CONFLIT D'INTÉRÊT** : parmi les gens qui ont voté le projet il y a un guide de pêche professionnel qui devrait pouvoir en tirer profit (no-kill = plus de possibilités pour sa clientèle aisée)... »

**Pour le collectif « D936 - Pêcheurs Insatisfaits »  
Les Coordinateurs**